

Un émule de Guillaume-Tell

Autor(en): **H.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 41

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sang coule de ses naseaux. Alors deux hommes coupent dans le buisson voisin une solide branche qu'on dépouille de ses feuilles. Le chevreuil y est suspendu par les pieds et l'on rentre au village aussi fiers que les espions de jadis rapportant au camp israélite la fameuse grappe de Canaan. On dépose le précieux fardeau en lieu sûr et l'on entre dans la pinte.

Ils sont là, tous les six, fiers de leur chasse. Ils sont assis sur des tabourets et ont posé leurs coudes sur la table. Dans un angle de la salle à boire, il y a les fusils et les carniers. Dehors, les chars de regain passent, et sur les toits bruns du village, la matinée de septembre répand sa douce lumière.

Et puis, quand ils ont suivi tous les sentiers de montagne et battu toutes les forêts, les chasseurs s'en vont dans la plaine de l'Orbe. La chance ne les favorise pas toujours. Ils doivent marcher longtemps dans les marécages où séjourne une eau boueuse. Voici le grand marais! Le fusil appuyé sur le bras gauche et le chien en arrêt, l'homme marche lentement. Un vent léger fait frissonner les roseaux comme pendant les beaux soirs de l'été, quand la lune se lève. Alors il redouble de vigilance. Soudain le chien s'arrête; le chasseur a un frémissement d'émoi. Brusquement, un couple de vanneaux s'élève lourdement dans l'air tiède. Il épaule, il tire..., quelques plumes flottent encore au vent léger, cependant que le chien se précipite dans les hautes herbes où l'eau séjourne encore et rapporte bientôt un petit corps tiède, avec une tête qui pend lamentablement.

Malgré les nuits fraîches, le chasseur va à l'affût. Accroupi au pied d'un arbre, son fusil entre les jambes, il attend. Les heures passent. Il attend le renard ou le blaireau qui regagne son terrier. Quand l'attente est longue, il contemple le ciel étoilé. Il suit le chemin que parcourt la Grande Ourse qui, à certains moments, semble vouloir escalader le Jura, pareille à un chariot gigantesque. Il écoute tous les bruits de la nuit. Dans les villages voisins, la cloche au timbre clair sonne les heures. Et les clochers se répondent comme des veilleurs de nuit, fidèles au poste. Il écoute les hullements de la chouette perchée sur les vieux chênes. Dans le ravin, le bruit de l'eau remplit l'espace et parfois le vent gémit dans la cime des arbres.

Ces longues veillées à l'affût sont souvent mal récompensées. Mais là, comme ailleurs, la fortune appartient aux persévérants qui rapportent quelquefois un vieux renard à la belle fourrure.

Mais à côté du chasseur, il y a l'amateur. On le voit passer. Il quitte la ville le soir. Il prend le train ou l'automobile. On le reconnaît à sa veste aux poches nombreuses, à son chapeau tyrolien et à ses étroites bandes molletières toujours bien astiquées. Il descend à la station où il sait qu'il y a une bonne auberge de campagne. Il y mange bien, il y boit sec et dort comme un loir. A quoi bon se fatiguer à parcourir les prés chargés de rosée! Dans l'après-midi, en se promenant, il abattra un petit écureuil, un geai ou un ramier. Et s'il n'a pas de chance, il achètera chez le braconnier de l'endroit un magnifique lièvre qu'il portera triomphalement sur son dos.

Le braconnier, qui connaît le gibier mieux que personne, lui offrira une autre fois un couple de perdreaux, une poule d'eau ou un grèbe pour lesquels l'amateur paiera sans discussion la somme demandée.

JEAN DES SAPINS.

Le nouveau pasteur. — On demandait à un brave campagnard son opinion sur le nouveau pasteur de la paroisse :

— Oh! bien, voilà, au fond, c'est un bon homme. Mais, y a pas, y fait de drôles de sermons. On comprend seulement trop.

H. L.

La Patrie suisse. — Le N° du 17 septembre contient 21 belles gravures, illustrant quatorze articles divers : voici la figure de C.-F. Ramuz; des vues de Cerlier (Erlach); les portraits de deux disparus, A.-E. Pricam et Emile Pignat, des vues relatives à l'électrification du Gothard (chute d'Amsteg, barrage de la Reuss); de la « Maisonnée » de Valanvron; du Mont-Rose, de la médaille distribuée à Morges, aux soldats mobilisés; de la fête du Hornuss, à Rohrbach (Berne); du concours de chevaux de Saignelégier; de la Fête cantonale de gymnastique à Neuchâtel.

TÉ ASSEBIN !

Les administrateurs d'une grande banque de notre pays étaient réunis à Berne, il y a une quinzaine. Il y avait là des représentants de presque tous les cantons. La séance levée, ils s'en furent dîner ensemble au restaurant. Comme ils attaquaient le premier plat, entre un vendeur de journaux, criant à belle voix : *Bund!... Bund!* Il prenait bien son temps! Le nez dans leur assiette, les convives ne l'écoutaient guère. Mais l'autre ne se décourageait pas. *Bund!... Bund!*, continuait-il à vociférer en allant d'une table à l'autre. Finalement, impatient, un des administrateurs romands près duquel il passait, lui lance cette injonction :

— *Va te grattà!*

— *Té assebin!* réplique le vendeur.

Explosion de rires de tous les Welsches. Et ils apprirent que l'homme du *Bund* était un authentique enfant de Fribourg, échoué à Berne après avoir fait à peu près le tour du monde.

Les gâtés de l'annonce :

« Perdu de... à..., un gant de peau rouge. Le rapporter contre récompense à... »

« On demande à acheter un lit pour coucher jusqu'à 16 ans. »

Un émule de Guillaume-Tell. — On nous rappelle qu'au dernier tir cantonal d'Yverdon, on voyait la devise que voici :

Pestalozzi
Tirait aussi...
L'enfance
De l'ignorance.

H. L.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

III

Il semble bien que le Comité de réunion n'ait pas vu sans quelque crainte se former la société populaire, ou mieux une « autre » société populaire, car à cette époque les titres des comités, sociétés, assemblées, étaient d'une richesse exquise à tourner un peu la tête. Cependant un « Comité de réunion » sera le noyau de la société des Amis de la Liberté.

Au commencement de février il y avait eu de l'émoi à l'Assemblée provisoire.

« Le citoyen Hedelhofer (le même qui, avec Georges Rouge, était allé de la part du Comité de réunion parlementer avec Ménard avant le 24 janvier) et quelques membres du comité de réunion sont introduits à l'Assemblée, chargés de faire connaître à celle-ci que depuis quelques jours ils s'aperçoivent que le peuple de cette ville, qui avait eu en eux jusqu'à ce jour beaucoup de confiance, paraît se détacher d'eux et vouloir former un parti séparé, que dans cet état de choses ils en viennent faire part à l'assemblée et lui offrir leur hommage et leur réunion à ses principes; ils demandent en même temps qu'on s'occupe d'une mesure pour s'opposer à la formation d'une autre société populaire, dont l'existence pourrait diviser les esprits et devenir fort dangereux. »

Un moment après, un « citoyen » — cela montre que pouvait entrer à l'assemblée quiconque y était autorisé — vient annoncer que les « individus de cette nouvelle société populaire »

sont venus chez lui mettre en réquisition des appartements. Ce citoyen est d'autant plus embarrassé qu'il n'est que locataire. On lui dit que la municipalité s'occupera du cas.

Boisot l'ainé insista dans la première séance (9 février) de la Société populaire des Amis de la liberté sur le rôle prépondérant qu'avait joué le comité de réunion. Il obtint que ce comité, berceau de la liberté vaudoise et étant connu sous ce rapport dans tout le Pays de Vaud, ne changera pas de nom. Alors, l'assemblée procède elle-même à la « recomposition » du comité de réunion, dont feront partie : Joseph, Develey, Cassat, Bonard, Vild, Rouge fils, Ulysse Fiaux, Charles Oboussier, Louis Dubois, Prades, Emelingue (!) Porta dit Jourdilhon, Raimond, Lacombe, Bourgeois, ci-devant banneret, Forneret, ci-devant justicier, et Boisot l'ainé.

Dubois aurait voulu que le comité de réunion « qui n'était dans son principe que la représentation des premiers réclaments », changeât de nom.

Joseph fut confirmé dans ses fonctions de président, par voie de tirage au sort avec Develey, qui devint vice-président. Saunier et Boisot cadet furent élus secrétaires.

Le lendemain, 10 février, jour de la proclamation de l'indépendance par l'Assemblée provisoire, on fait savoir aux « Amis » que les « braves vainqueurs de l'Italie » désirent assister à leur séance. On fait droit à cette requête des Français, qui sont placés à la droite du président. Le citoyen Gaspard Fiaux prononce un discours : « Il peint, avec la douceur et l'éloquence qui lui sont naturelles, les sentiments de reconnaissance que nous devons tous avoir pour les Français ». Il est décidé d'imprimer ce discours à 800 exemplaires.

Bien qu'il y eut des inspecteurs, l'ordre ne régna pas tout de suite dans les tribunes publiques, où des « indécences » avaient été commises. Une résolution virile est alors prise : « désormais les femmes seront séparées des hommes ». On pourrait croire que les femmes étaient d'un côté, les hommes de l'autre, mais le compte rendu ajoute un détail contradictoire et exhale une plainte précise : « Triste arrêt. Nous ne verrons plus de citoyennes dans notre assemblée. »

Mais la stabilité n'est pas le propre des esprits en ébullition. On a nommé samedi un comité de réunion de dix-huit membres; deux jours après, le dimanche ayant porté conseil, le citoyen Dubois développe un nouveau plan : le Comité de réunion aura toujours dix-huit membres, mais le président et le vice-président ne seront élus à ces charges que pour huit jours; quant aux secrétaires, ils pourront fonctionner jusqu'à ce qu'il plaise aux Amis de les remplacer par d'autres. Le quorum sera de six membres. On avait fait promptement l'expédition de l'impossibilité de réunir tous les élus pour traiter les affaires; il y avait des Jean de Nivelle. Le comité sera renouvelable par tiers tous les mois. Il siégera en permanence de neuf heures du matin à neuf heures du soir et rendra compte de son activité, trois fois par semaine, à l'« assemblée des Amis de la liberté », sous réserve de le faire aussi les autres jours.

« On communiquera le plan d'organisation de la Société des Amis de la liberté et du comité de réunion qui le représente à toutes les villes et communes du Pays de Vaud en les invitant à former de pareilles sociétés... »

Bref, c'est une concurrence en règle à l'Assemblée provisoire. Le plan répondait si bien aux désirs de ceux qui l'avaient dressé, qu'aucune opposition ne surgit. Et Dubois, avant de descendre de la tribune, déclara que, pour conforter les « ennemis » de la société qui l'accusaient de vouloir recourir à la violence, de faire couler même le sang, il fallait publier un Bulletin des séances que l'on distribuerait partout.